|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.3/2020/17 |
| _unlogo | **Secrétariat** | Distr. générale6 avril 2020FrançaisOriginal : anglais |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses**

**Cinquante-septième session**

Genève, 29 juin-8 juillet 2020

Point 2 l) de l’ordre du jour provisoire

**Explosifs et questions connexes : autres questions**

 Incohérence concernant la description de l’épreuve d’amorçage de la détonation de l’ONU dans la version française du Manuel d’épreuves et de critères

 Note du secrétariat[[1]](#footnote-2)\*

 Introduction

1. Il a été porté à l’attention du secrétariat que la description, dans le Manuel d’épreuves et de critères, de l’appareillage utilisé pour l’épreuve d’amorçage de la détonation de l’ONU de la série 1, type a) (11.4.1.2.1) contenait une incohérence. Un tube, dont il est indiqué dans la version anglaise que son diamètre extérieur est de 48 mm, en mesure 40 dans la version française. Le secrétariat s’est penché sur la question et estime que la version française est erronée et la version anglaise correcte.

 Justification

2. Le texte du 11.4.1.2.1 a été inséré en 1995 dans la deuxième édition révisée du Manuel, dans le cadre des travaux sur la *rationalisation du Manuel d’épreuves et de critères*. Sur la base des amendements adoptés, l’épreuve 1 a) a été harmonisée de façon à obtenir un texte unique à partir de quatre versions différentes.

3. Le texte a été approuvé par le Comité dans le document ST/SG/AC.10/21, sur la base des documents ST/SG/AC.10/C.3/18/Add.2 et ST/SG/AC.10/C.3/R.527. Dans tous ces documents, le diamètre extérieur a toujours été fixé à 48 mm, tant dans la version anglaise que dans la version française. En outre, un diamètre extérieur de 48 mm est conforme aux dispositions des épreuves 2 a) et A.5, dont les versions anglaise et française indiquent qu’il est de 48 mm.

4. Ainsi, le secrétariat estime qu’une erreur s’est produite en 1995 lors de l’élaboration de la publication française et qu’elle doit donc être corrigée.

 Proposition

5. Le Sous-Comité souhaitera probablement adopter la correction suivante à la version française de la septième édition révisée du Manuel d’épreuves et de critères.

 Section 11, 11.4.1.2.1, deuxième phrase

*Au lieu de* 40 ± 2 mm de diamètre extérieur *lire* 48 ± 2 mm de diamètre extérieur

 Incidences potentielles

6. Le secrétariat a consulté les autorités francophones compétentes pour savoir si cette erreur aurait pu conduire certains laboratoires à utiliser un tube d’un diamètre différent dans le cadre de l’épreuve d’amorçage de la détonation de l’ONU. Au moment de la rédaction du présent document, le secrétariat avait reçu la réponse de deux pays (Canada et Luxembourg), indiquant tous deux qu’ils ne pensaient pas que cela se soit produit.

1. \* Sous-programme 2 du budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect.20)) et informations complémentaires. [↑](#footnote-ref-2)